



Fédération canadienne de la faune Bourse de recherche sur les espèces sauvages du Nord du Manitoba et de l'Arctique canadien central

Lignes directrices

OBJECTIF DE LA BOURSE

L'objectif de la Bourse de recherche sur les espèces sauvages du Nord du Manitoba et de l'Arctique canadien central est de fournir de l'aide financière à des étudiants et étudiantes qui font de la recherche sur la conservation des espèces sauvages, des habitats ou des écosystèmes dans le Nord du Manitoba et/ou l'Arctique canadien central, dans la forêt boréale canadienne et les milieux arctiques.

Les projets doivent intégrer le savoir, les perspectives ou les contributions de collectivités autochtones et, le cas échéant, appuyer la participation des Autochtones aux activités de surveillance ou de recherche sur les espèces sauvages.

Cette bourse est offerte aux citoyen(ne)s canadien(ne)s, réfugié(e)s ou résident(e)s permanent(e)s du Canada.

Cette bourse a été créée à l'initiative de feu Roderick « Rick » Riewe (Université du Manitoba) et de Doug Schindler (Joro Consultants).

MONTANT DE LA BOURSE

La valeur maximale de la bourse est habituellement de 5000 \$.

À la discrétion de la Fondation canadienne de la faune, le montant de la bourse peut être plus grand en fonction de :

- La qualité et la pertinence de la candidature proposée
- Le nombre de candidatures de qualité reçues
- Le montant de l'aide financière disponible au cours d'une année donnée

Le montant final de la bourse sera déterminé annuellement par la Fondation canadienne de la faune.

ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, le candidat ou la candidate doit :

1. Être citoyen(ne) canadien(ne), réfugié(e) ou résident(e) permanent(e) du Canada
2. Être inscrit(e) dans un établissement d'enseignement à temps plein, au :
 - Secondaire (11^e ou 12^e année, faisant de la recherche supervisée ou du travail sur le terrain supervisé sur les espèces sauvages)
 - Premier cycle
 - Deuxième cycle (maîtrise)
 - Troisième cycle (doctorat)
3. Entreprendre des recherches ou des travaux sur le terrain portant sur la conservation des espèces sauvages, des habitats ou des écosystèmes
 - Dans le Nord du Manitoba, et/ou
 - Dans l'Arctique canadien central
4. Démontrer l'intégration du savoir, des perspectives ou des contributions de collectivités autochtones de la région en question
5. Avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,0 pour 60 heures-crédits (ou l'équivalent) pour les études terminées les plus récemment.
6. Ne pas avoir déjà reçu cette bourse

CRITÈRES DE SÉLECTION

- **Le lien de la demande avec l'objectif de la bourse**, c'est-à-dire la conservation des espèces sauvages, des habitats et des écosystèmes dans le Nord du Manitoba et/ou l'Arctique canadien central*, et l'intégration du savoir, des perspectives ou des contributions de collectivités autochtones en rapport aux stratégies de durabilité, d'intendance, de surveillance et de gestion environnementale.
- **La qualité, la clarté et l'exhaustivité de la demande**, dont la description de la recherche proposée, la méthode, les emplacements du travail sur le terrain et la pertinence pour les milieux nordiques.
- **Les bénéfices potentiels de la recherche** pour le Nord du Manitoba et/ou l'Arctique canadien central, y compris comment le travail proposé peut améliorer la compréhension, l'intendance ou la gestion des espèces sauvages, des habitats et des écosystèmes nordiques.
- **L'intégration des perspectives autochtones** et, le cas échéant, la participation des Autochtones aux activités de surveillance ou de recherche sur les espèces sauvages.
- **L'expérience pertinente et les aspirations futures** du candidat ou de la candidate, dont un intérêt et engagement clairs envers le Nord du Manitoba, la forêt boréale canadienne et les milieux arctiques.
- **Les recommandations fournies**, en particulier celle provenant du chargé ou de la chargée de cours ou du superviseur ou de la superviseuse du projet.
- **Le rendement scolaire** : une moyenne cumulative d'au moins 3,0 pour 60 heures-crédits (ou l'équivalent) pour les études terminées les plus récemment

Lorsque le nombre de candidat(e)s qualifié(e)s dépasse le nombre de bourses disponibles, le comité de sélection donnera priorité aux étudiant(e)s :

- En train de faire un premier diplôme
- Qui ne font pas partie d'un plus grand projet de recherche déjà subventionné.
- Au secondaire (11^e ou 12^e année), faisant de la recherche supervisée ou du travail sur le terrain supervisé sur les espèces sauvages

Cette bourse peut être détenue conjointement avec d'autres prix et soutiens financiers, à l'exception de ceux administrés par la Fondation canadienne de la faune.

PROCESSUS DE CANDIDATURE

La demande de bourse requiert trois éléments :

1. Le formulaire de candidature en ligne
2. Jusqu'à trois lettres de recommandation
 - L'une doit venir d'un(e) chargé(e) de cours ou d'un(e) superviseur(e) du projet de recherche
3. Tous les relevés de notes officiels pertinents

Tous les éléments de la demande doivent être reçus par la Fondation canadienne de la faune :

- **Date limite : le 28 février 2026**
- **Les bénéficiaires seront avisés avant le 31 mars 2026**

Nous vous recommandons de demander vos relevés de notes officiels assez tôt, car l'acheminement des documents peut prendre plusieurs semaines.

Étant donné que les candidatures seront examinées par un comité multidisciplinaire, veuillez limiter le langage technique au minimum. Votre candidature doit être facilement comprise par les membres du comité.